

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS Connect

### ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU JEU

Le jeu concours Connect, devant se dérouler en ligne du mercredi 11 avril au vendredi 27 avril 2018 inclus, (Ci-après le « JEU ») dont les conditions et modalités sont décrites dans le présent règlement consultable en ligne sur le site internet de Montpellier Université d'Excellence, est organisé par:

**MONTPELLIER UNIVERSITE D'EXCELLENCE (MUSE),**  
Université de Montpellier  
163 rue Auguste Broussonnet  
34090 Montpellier

(Ci-après désigné « MUSE »).

Le présent règlement a été déposé en l'étude de Maître Moll, 6 rue du Clos René, 34024 Montpellier. Il est disponible gratuitement pour consultation, en l'étude, durant toute la durée du jeu.

### ARTICLE 2 : PRESENTATION GENERALE

Ce JEU est gratuit. Il est ouvert uniquement aux étudiants inscrits au sein d'un des établissements du consortium MUSE lors de l'année universitaire 2017-2018.

Ce JEU se présentera sous la forme d'un questionnaire à choix multiples sur les thématiques de MUSE.

Un tirage au sort parmi les questionnaires correctement remplis aura lieu pour déterminer les gagnants du JEU. Des prix seront remis à ceux-ci.

### ARTICLE 3 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au présent JEU implique l'acceptation de manière pleine et entière, sans réserve, de chaque participant au présent règlement et à toutes les modalités de déroulement du JEU. Chaque participant devra adopter une attitude loyale et respectueuse au titre du présent règlement et des droits des autres participants.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au JEU, mais également du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner.

Le participant déclare sur l'honneur être l'auteur du questionnaire et n'avoir participé qu'une seule fois au JEU.

### ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au JEU, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à tous les étudiants inscrits dans un des établissements du consortium MUSE au cours de l'année universitaire 2017-2018.

La participation au JEU est strictement nominative et limitée à une participation par personne (même nom, même numéro d'étudiant, même adresse courriel) : il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes. En cas de multiples participations, seule la première participation sera prise en compte.

Toute participation incomplète, remise après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement, sera considérée comme nulle.

Les organisateurs demanderont aux personnes gagnantes leur autorisation pour être citées dans un article ou être prises en photo. Les participants pourront nous indiquer par écrit leur volonté de ne pas voir leurs noms et/ou leurs photos utilisés à ces fins.

#### **ARTICLE 5 : CALENDRIER**

Le jeu concours se déroulera en ligne du mercredi 11 avril 2018 au vendredi 27 avril 2018 inclus. Tout questionnaire rempli après le vendredi 27 avril 2018 23 heures 59 minutes ne pourra être retenu pour le tirage au sort.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 24 mai 2018 dans les locaux de la SCP Ponce Cazenave Moll et sera effectué par Maître Moll, huissier de justice associé au sein de la SCP Ponce Cazenave Moll, 6 rue du Clos René, 34024, Montpellier, après correction des questionnaires par l'équipe MUSE.

#### **ARTICLE 6 : CAHIER DES CHARGES ET CRITERES DE SELECTION**

Seuls les questionnaires dûment complétés et comportant 100% de réponses correctes sont sélectionnés pour le tirage au sort. Tout questionnaire comportant une ou plusieurs erreurs sera automatiquement exclu du tirage au sort. Toute participation postale est exclue. Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne.

#### **ARTICLE 7 : LOTS MIS EN JEU**

Il y a au total cent cinquante-cinq (155) lots mis en jeu à gagner.

Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leur lot en numéraire.

- **Lot n°1 :**

Un voyage de huit (8) jours pour deux (2) étudiants à San Francisco d'une valeur maximale de cinq mille euros (5000€) ainsi que deux (2) sweats. L'étudiant gagnant de ce lot pourra choisir la personne l'accompagnant à la condition non négociable que ce soit un étudiant inscrit dans un des établissements du consortium MUSE au cours de l'année 2017-2018. Dans le cadre de ce voyage, les étudiants auront l'obligation de souscrire à une assurance rapatriement et de fournir tous les documents demandés dans le cadre d'un voyage aux Etats-Unis. Ces étudiants s'engagent également à aller faire une photo avec leurs sweats gagnés sur le campus de UC Davis University, université partenaire de MUSE, et de la transmettre au service de la vie étudiante de l'Université de Montpellier. Les participants pourront nous indiquer par écrit leur volonté de ne pas voir cette photo diffusée de manière publique. Ce voyage devra être effectué entre juin 2018 et mai 2020.

- **Lot n°2 :**

Un voyage de huit (8) jours pour deux (2) étudiants à Kyoto d'une valeur maximale de cinq mille euros (5000€) ainsi que deux (2) sweats. L'étudiant gagnant de ce lot pourra choisir la personne l'accompagnant à la condition non négociable que ce soit un étudiant inscrit dans un des établissements du consortium MUSE au cours de l'année 2017-2018. Dans le cadre de ce voyage, les étudiants auront l'obligation de souscrire à une assurance rapatriement et de fournir tous les documents demandés dans le cadre d'un voyage au Japon. Ces étudiants s'engagent également à aller faire une photo avec leurs sweats gagnés sur le campus de l'Université de Kyoto, et de la transmettre au service de la vie étudiante de l'Université de Montpellier. Les participants pourront nous indiquer par écrit leur volonté de ne pas voir cette photo diffusée de manière publique. Ce voyage devra être effectué entre juin 2018 et mai 2020.

- **Lot n°3 :**

Un voyage de quatre (4) jours pour deux (2) étudiants à Munich d'une valeur maximale de mille euros (1000€) ainsi que deux (2) sweats. L'étudiant gagnant de ce lot pourra choisir la personne l'accompagnant à la condition non négociable que ce soit un étudiant inscrit dans un des établissements du consortium MUSE au cours de l'année 2017-2018. Dans le cadre de ce voyage, les étudiants auront l'obligation de souscrire à une assurance rapatriement et de fournir tous les documents demandés dans le cadre d'un voyage en Allemagne. Ces étudiants s'engagent également à aller faire une photo avec leurs sweats gagnés sur le campus de Heidelberg Universität, université partenaire de MUSE, et de la transmettre au service de la vie étudiante de l'Université de Montpellier. Les participants pourront nous indiquer par écrit leur volonté de ne pas voir cette photo diffusée de manière publique. Ce voyage devra être effectué entre juin 2018 et mai 2020.

- **Lot n°4 :**

Un voyage de trois (3) jours pour deux (2) étudiants à Amsterdam d'une valeur maximale de mille (1000€) ainsi que deux (2) sweats. L'étudiant gagnant de ce lot pourra choisir la personne l'accompagnant à la condition non négociable que ce soit un étudiant inscrit dans un des établissements du consortium MUSE au cours de l'année 2017-2018. Dans le cadre de ce voyage, les étudiants auront l'obligation de souscrire à une assurance rapatriement et de fournir tous les documents demandés dans le cadre d'un voyage aux Pays-Bas. Ces étudiants s'engagent également à aller faire une photo avec leurs sweats gagnés sur le campus de Wageningen University, université partenaire de MUSE, et de la transmettre au service de la vie étudiante de l'Université de Montpellier. Les participants pourront nous indiquer par écrit leur volonté de ne pas voir cette photo diffusée de manière publique. Ce voyage devra être effectué entre juin 2018 et mai 2020.

- **Lot n°5 :**

Un voyage de trois (3) jours pour deux (2) étudiants à Barcelone d'une valeur maximale de sept cent cinquante euros (750€) ainsi que deux (2) sweats. L'étudiant gagnant de ce lot pourra choisir la personne l'accompagnant à la condition non négociable que ce soit un étudiant inscrit dans un des établissements du consortium MUSE au cours de l'année 2017-2018. Dans le cadre de ce voyage, les étudiants auront l'obligation de souscrire à une assurance rapatriement et de fournir tous les documents demandés dans le cadre d'un voyage en Espagne. Ces étudiants s'engagent également à aller faire une photo avec leurs sweats gagnés sur le campus de Universitat de Barcelona, université partenaire de MUSE, et de la transmettre au service de la vie étudiante de l'Université de Montpellier. Les participants pourront nous indiquer par écrit leur volonté de ne pas voir cette photo diffusée de manière publique. Ce voyage devra être effectué entre juin 2018 et mai 2020.

- **Lot n°6 :**

Une (1) tablette tactile d'une valeur maximale de cinq cents euros (500€) ainsi qu'un (1) sweat.

- **Lots n°7 à 155**

Un (1) sweat d'une valeur maximale de trente euros (30€) chacun

## **ARTICLE 8 : GAINS ET MODALITES D'ATTRIBUTION**

Le lot attribué ne peut être ni repris, ni échangé, ni remboursé, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix en numéraire, ni transmis à des tiers sur demande du gagnant. MUSE, organisateur, se réserve cependant la possibilité, de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Les lots des gagnants ne se manifestant pas dans un délai d'un (1) mois après l'annonce des résultats, pour quelque motif que ce soit, seront considérés comme abandonnés et ne seront pas remis en jeu. En pareille situation, le gagnant ne pourra demander aucune compensation ou indemnité.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées.

## **ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE - RESPONSABILITE**

MUSE se réserve le droit d'exclure de la participation au présent JEU toute personne troublant par son comportement le bon déroulement du JEU. Le joueur exclu ne pourra se prévaloir de sa participation antérieure à son exclusion pour obtenir une quelconque compensation ou un lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

MUSE se réserve le droit de modifier, d'écourter, de reporter, de prolonger ou d'annuler le présent JEU et/ou session du JEU, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient, sans préavis. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et les participants ne seront pas en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre, y compris pour perte d'une chance.

Le présent JEU sera annulé en cas de force majeure, sans préavis.

MUSE ne saurait être tenu responsable de tout fait dont l'origine ne lui serait pas imputable, notamment un éventuel retard dans la remise du lot.

Par ailleurs, MUSE ne saurait être tenu responsable des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des lots par les gagnants et/ou toute autre personne, la responsabilité de MUSE se limitant à la remise du lot au gagnant du JEU.